

## Permission de Voirie - Tarifs complémentaires pour l'année 2002

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : En raison de l'apparition de nouveaux cas d'occupation du domaine public, il convient de créer de nouveaux tarifs de permissions de voirie :

- Occupation extraordinaire du sous-sol par des galeries techniques : ce nouveau prix permet de répondre aux demandes de liaisons en réseaux de natures diverses entre deux sites industriels.

Ce tarif est différent de celui concernant les câbles ou canalisations (délibération du 8 novembre 2001) du fait :

- qu'il implique un investissement plus onéreux ;
- que l'entretien des réseaux ne nécessite pas de dégradations du domaine public.

Le tarif proposé est de 23 €/m<sup>3</sup>.

- Occupation extraordinaire en encorbellement sur domaine public par des planchers ou terrains : ce nouveau prix correspond à des projets immobiliers qui se font jour.

Le tarif proposé est de 90 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine-Voirie et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.*